



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : LYADIS IMMOBILIER - SIRET 53046976600022

Référence et Intitulé : LF165-1 - Sécuriser les honoraires de l'agent immobilier

Durée : 6h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Tout professionnel de l'immobilier.

Objectifs pédagogiques

Identifier le domaine d'application de la loi Hoguet.

Mettre en œuvre un système de rémunération du négociateur.

Analyser les risques et éviter les remises en cause de paiement des honoraires.

Pré-requis

Aucun

Programme

- 1 - Découvrir la loi Hoguet
 - Le contenu.
 - La loi Alur.
 - La loi Macron.
 - La responsabilité civile et pénale du professionnel.
- 2 - Les barèmes de commission et ses implications.
 - Les conditions au droit des honoraires.
 - Barème par tranches ou cumulatif.
 - Les cas de remise en cause.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Mises en situation, travail de groupes et individuels.

Etudes de cas.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.platformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Modalités et délais d'accès :

Connexion à la formation en classe virtuelle via l'espace apprenant sur la Plateforme F, le jour de la formation, 10 minutes avant l'heure du début de la session.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Coordonnées pour support :

- e-mail : info@lyadis-immobilier.com

- Téléphone : 04 81 65 63 15

Matériel nécessaire

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.

